

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19
DATE DE LA CONVOCATION		
22 septembre 2026		
DATE D’AFFICHAGE		
24 septembre 2026		
N°	2026/41	OBJET :

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MARAIS, Maire,

Présents : M Thierry MARAIS, M Christophe RICHARD, Mme Cécile GROENINCK, M Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Thierry BOUGAULT, Maires adjoints, Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10), M Bruno NICOLAS, Conseillers Municipaux Délégués, Mme Emilie PEROUX, M Claude RAULIN, Mme Stéphanie VIROLE, M Nicolas FLEURY, Mme Michèle MAUNY, M Tomàs ABRANTES, M Romuald AMIOT, M Olivier JOSSE, Mme Marie-Andrée LECHARTIER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme Rosa FISCHER (arrivée à 21h10 - pouvoir à Thierry MARAIS), Mme Cynthia VERGER NOGUEIRA (pouvoir à Bruno NICOLAS), Mme Sarah STOEBNER (pouvoir à Cécile GROENINCK).

M Emmanuel HUET est désigné secrétaire de séance.

Convention-cadre relative à l'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion pour la gestion du dispositif de signalement des actes d'atteinte à l'intégrité physique, de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes, de menaces ou intimidation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L135-6 et L452-43,

VU le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT que le Code Général de la Fonction Publique prévoit que les employeurs publics mettent en place un dispositif ayant pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes,

CONSIDÉRANT que ce dispositif peut être confié au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG),

CONSIDÉRANT qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au CIG le recueil des signalements pour le compte de la Commune de Vert-le-Grand,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention-cadre telle qu'annexée à la présente délibération relative à l'intervention du CIG pour la gestion du dispositif de signalement des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout acte en découlant.

PRECISE que la convention est conclue pour une durée de trois ans.

INDIQUE que les dépenses correspondantes, imputées au budget communal, seront établies sur la base d'un tarif forfaitaire annuel voté chaque année par le Conseil d'administration du CIG et fixé en fonction du nombre d'habitants. Il est précisé que pour 2026, le montant du forfait d'adhésion annuel est fixé à 306 € pour les collectivités affiliées de moins de 5 000 habitants.

PRECISE qu'en cas d'interventions complémentaires (enquête administrative, médiation, conseil en organisation...), le coût des interventions sera fixé notamment en fonction de la nature de l'intervention et du temps nécessaire à la réalisation de la prestation.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_41-DE

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture d'EVRY
Le
Publiée ou notifiée le
.....

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME PAR
Le Maire

Le Secrétaire de séance,


Emmanuel HUET

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 30 septembre 2026



Le Maire

Thierry MARAIS

REÇU EN PREFECTURE

le 06/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219106481-20260930-2026_41-DE